

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>N°2020/JAN/006</b>	<b>OBJET :</b>
<b>Date du conseil municipal</b> 27/01/2020	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE » – APPEL A PROJETS 2020 : « SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES » – INSTALLATION D'UN INTERPHONE ET ELEVATION DE LA CLOTURE A L'ECOLE MATERNELLE NOAS
<b>Date de la convocation</b> 20/01/2020	
<b>Date de l'affichage</b> 04/02/2020	

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 20 janvier 2020.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Karine JARRY, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Stéphanie SCHUT, Angélique RAPPAILLES.

**Étaient absents représentés :**

- Alain VELLER représenté par Sylvie GALLOCHER,
- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Claude GODART représenté par Roger CIPRÈS
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Karine JARRY
- Virginie SALITRA représentée par Danièle BOUDET
- Mehdi BENSALÉM représentée par Charles MURAT

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Karine JARRY est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le courrier de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne du 17 décembre 2019 par lequel celui-ci précise les modalités d'attribution de subventions dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour la sécurisation des établissements scolaires du département de Seine-et-Marne,

CONSIDERANT que dans ce cadre, l'État alloue des subventions pour les travaux de sécurisation périmétrique des établissements scolaires,

CONSIDERANT que les travaux d'installation d'un interphone et d'élévation de la clôture de la cour de récréation située côté Boulevard Voltaire à l'école maternelle Noas sont éligibles à cette dotation,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

**ARTICLE 1 :**

SOLLICITE l'aide financière de l'État au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour la sécurisation des établissements scolaires du département de Seine-et-Marne.

**ARTICLE 2 :**

APPROUVE le programme de travaux d'installation d'un interphone et d'élévation de la clôture de la cour de récréation située côté Boulevard Voltaire à l'école maternelle Noas.

**ARTICLE 3 :**

APPROUVE le descriptif estimatif de cette opération qui s'élève à :

Fourniture et installation d'un interphone :

- 4 223.33 € HT soit un montant de 4 663.32 € TTC.

Travaux d'élévation de la clôture de la cour de récréation située côté Boulevard Voltaire :

- 6 690.00 € HT soit un montant de 8 028.00 € TTC.

**Montant total pour les deux opérations de 10 913.33 euros HT soit 12 961.32 euros TTC.**

**ARTICLE 4 :**

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

- Etat : 8 731 € (80%)
- Commune de Nangis : 2 182 € (20 %) + 2048,32 € (TVA)

**ARTICLE 5 :**

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 janvier 2020

Le Maire,  
**Michel BILLOUT**



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20200130-JANV-2020-006-  
DE  
Date de télétransmission : 30/01/2020  
Date de réception préfecture : 30/01/2020